

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CE922

AMENDEMENT

présenté par
M. Taupiac, Mme Létard, M. Mathiasin, M. Molac et M. de Courson

ARTICLE 15

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« douze »,

le nombre :

« six » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à accélérer l'adaptation du système sanitaire français aux enjeux croissants liés au changement climatique et à la multiplication des risques sanitaires.

Il a été travaillé avec les Jeunes Agriculteurs et la FNSEA.